© Drogues Info Service - 3 juillet 2025

Vos questions / nos réponses

Permis et fume occasionnel

Par Profil supprimé Postée le 15/02/2016 23:22

> Bonjour, j'ai 18 ans et j'aurais aimer savoir si en étant une fumeuse occasionnel de canna (2,3 pétards dans le mois) si lors d'un prise de sang (imaginons pour un accidents) cela est compter comme gros fumeur ou si il y a eu différence, merci de votre réponse

---

Mise en ligne le 17/02/2016

Bonjour,

Aux yeux de la loi, un individu est positif ou négatif à un test de dépistage au cannabis. Les textes de loi ne font aucune différence entre un fumeur occasionnel et un fumeur régulier, les sanctions prévues sont les mêmes.

En terme de dépistage, est considéré comme consommateur régulier quelqu’un qui fume plusieurs joints par semaine. Dans cette situation les tests urinaires peuvent rester positifs jusqu’à 70 jours contre 5 jours pour un fumeur occasionnel. Dans le sang, quelle que soit la fréquence des usages, la molécule active du cannabis ne se dépiste que pendant quelques heures (moins de 8 heures).

Si d’autres questions se posent sur vos consommations, sur la législation, n’hésitez pas à nous recontacter. Nous sommes joignables tous les jours de 8h à 2h au 0 800 23 13 13 (appel anonyme et gratuit depuis un poste fixe) ou par Chat de 14h à 2h.

Cordialement.